

EXPÉRIMENTATION PAR LA CNAM DU REMBOURSEMENT DES CONSULTATIONS AUPRÈS DES PSYCHOLOGUES

LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES SONT UNANIMES

SUR

➤ LE RENFORCEMENT PRIORITAIRE DU SERVICE PUBLIC

Les effectifs de psychologues dans les équipes pluri-professionnelles des centres médico-psychologiques doivent être augmentés pour répondre à la demande des populations de quartiers et zones rurales désertifiées. La pérennité des CMP, au plus proche des populations, doit être assurée par des prestations¹ entre les établissements hospitaliers et la CNAM dont les financements doivent être clairement établis.

➤ L'ACCÈS DIRECT AUX PSYCHOLOGUES FAVORISE LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES

Une étude britannique² a montré que la systématisation du passage chez le généraliste pour obtenir des soins psychologiques rebuterait 70% des patients et retarderait de plusieurs années (8 à 9 ans) leur première consultation, engendrant une aggravation de leur état psychique.

➤ LA NÉCESSITÉ D'UN MEILLEUR ACCÈS AUX PSYCHOLOGUES, DIRECT ET EN PREMIÈRE INTENTION

Tout citoyen doit pouvoir accéder directement à un psychologue quand il en a besoin. De nombreuses études scientifiques³ ont démontré que le soutien psychologique et la psychothérapie, lorsqu'ils sont choisis par le patient, sont plus efficaces que les médicaments dans les cas de troubles anxio-dépressifs.

➤ LA PRESCRIPTION MÉDICALE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE EST INADAPTÉE

Le diagnostic du fonctionnement psychique du patient en vue d'évaluer la pertinence d'une psychothérapie relève de la compétence du psychologue et non du médecin généraliste qui n'a pas de formation spécifique dans ce domaine.

➤ LES APPROCHES PSYCHOLOGIQUE ET MÉDICALE SONT COMPLÉMENTAIRES : L'ACCÈS DIRECT NE CRÉE PAS DE SURCONSOMMATION DE SOINS PSYCHOLOGIQUES

Du point de vue organisationnel, le système de santé s'enrichit de la pluridisciplinarité et du respect de l'autonomie des disciplines que garantit l'accès direct au psychologue.

Selon une étude transversale⁴ s'intéressant à un dispositif en accès direct, près des trois quarts des personnes ayant consulté satisfaisaient aux critères de diagnostic de la classification internationale des maladies (CIM-10), et avaient des scores d'anxiété et de dépression bien au-dessus de la moyenne, suggérant que l'accès direct permet d'atteindre ceux qui sont dans le besoin. D'autant plus que presque un tiers d'entre eux n'avaient jamais consulté leur généraliste pour leurs problèmes psychologiques.

1 Les prestations sont déterminées par la CNAMTS en fonction des actes et des soins apportés aux patients et peuvent être limitatives pour ne prendre en charge que certaines pathologies. C'est le cas des établissements de soins publics ou privés.

2 Bebbington P.E, Meltzer H, Brugha T.S, *et al.* Unequal access and unmet need: neurotic disorders and the use of primary care services. *Psychological Medicine* 2000, 30, 1359–1367.

3 Pierre-Henri Castel Directeur de recherches au CNRS, épistémologue et historien des sciences, Xavier Briffault Chercheur au CNRS, sociologue et épistémologue, membre du Haut Conseil de la santé publique, Anne Dezetter Docteur en santé publique, économiste de la santé, Pourquoi il faut rembourser les psychothérapies, Tribune 2014. Anne Dezetter : Analyses épidémiologiques et socioéconomiques de la situation des psychothérapies en France, en vue de propositions sur les politiques de remboursement des psychothérapies, janvier 2012. Enquête Santé MGEN 2005.

4 Brown J.S.L, Boardman J, Elliot S.A, *et al.* Are self-referrers just the worried well ? *Soc Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 2005 ; 40(5) : 396–401.

➤ **LES EXPÉRIMENTATIONS ACTUELLES NE PEUVENT DEVENIR UN MODÈLE GÉNÉRALISABLE**

Les expérimentations des consultations en libéral actuellement proposées pour les adolescents et adultes ne peuvent constituer un modèle qui pourrait être généralisé, en raison, en particulier, du contrôle médical qu'il impose et de la façon dont sont fixés les durées de prise en charge ainsi que le montant des honoraires.

Des expérimentations innovantes peuvent être conçues et mises en œuvre par des comités scientifiques et de pilotage constitués majoritairement de psychologues. La psychologie en tant que discipline est en capacité de contribuer aux réponses à apporter aux besoins de santé publique. Nous demandons aux pouvoirs publics une concertation urgente avec les représentants de la profession.

Paris le 5 décembre 2018

ORGANISATIONS SIGNATAIRES :

CGT, FFPP, SIUEERPP, SNP

